



COMMUNE DE GABIAN (34320)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 034-213401094-20260408-0382026-DE



L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

**038.2026 Subventions aux associations pour l'année 2026.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les différentes subventions aux associations du village et diverses pour l'année 2026.

ASSOCIATIONS « GABIAN » 2026	Montant versé en 2025	Montant accordé en 2026
OCCE	4000 €	5000 €
Cercle occitan	400 €	400 €
Tutti Inseme 34	500 €	500 €
FNACA	400 €	400 €
L'amicale des potes âgés	1200 €	1200 €
Comité des fêtes « la rat folia »	6000 €	6000 €
Boule du Peyrou	600 €	600 €
Les chats libres de Gabian	500 €	500 €
Badminton	Néant	300 €
Chasseurs de sangliers	500 €	500 €
Diane de gabian « petits gibiers »	600 €	600 €
Foyer rural	3000 €	3000 €
ASSOCIATIONS DIVERSES 2026		
GDON Côtes de Thongue	50 €	50 €
Pierres sèches	200 €	200 €
Syndicat terroir de Pézenas	200 €	200 €
Association maire de France (AMF34)	245.58 €	249.23 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le versement des subventions ci-dessus pour l'année 2026

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune pour l'année 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ



COMMUNE DE GABIAN (34320)  
EXTRAIT DE DELIBERATION



L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

037.2026 Achat parcelle à l'euro symbolique

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération en vue de procéder à la cession par Monsieur et Madame LEROY au profit de la commune. La parcelle anciennement référencée AC43, divisée en deux parcelles la première numéro A537 et A538. Monsieur et Madame LEROY cèdent la parcelle A538 à la commune de GABIAN pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ



GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

036.2026 Mise à disposition d'un agent (avenant)

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que Madame TRAVAUX Virginie - Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe auprès de la commune de Gabian est mise à disposition de la commune de Montesquieu afin d'exercer des fonctions administratives depuis 2007.

Un avenant à la convention de mise à disposition doit être signé à cet effet entre Monsieur le Maire FOREZ Daniel, Maire de Gabian et Monsieur CASTAN Francis, Maire de Montesquieu.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'un agent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ



GABIAN



**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT  
ADMINISTRATIF  
AVENANT**

Entre la commune de GABIAN représentée par son Maire – Monsieur FOREZ Daniel – légalement autorisé par la délibération n°036-2026 en date du 8 avril 2026 , d'une part

ET

La commune de MONTESQUIEU représentée par son Maire – Monsieur CASTAN Francis, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** – Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la commune de GABIAN renouvelle la convention de mise à disposition sur la commune de MONTESQUIEU de l'agent TRAVAUX Virginie – adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'exercer les fonctions de responsabilités administratives en qualité de secrétaire de Maire.

**Article 2** – L'avenant de cette mise à disposition est reconduit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 et ce pour toute la durée du mandat.

**Article 3** – Madame TRAVAUX Virginie, par cette mise à disposition, assurera les fonctions de responsabilités administratives auprès de la commune de MONTESQUIEU à hauteur de 12 heures par semaine.

**Article 4** – La commune de MONTESQUIEU s'engagera par certificat administratif à reverser trimestriellement à la commune de GABIAN

- *Le salaire brut ainsi que les charges patronales à hauteur de 12/35 heures*
- *La prime de responsabilité mensuelle brute de 250 €*

**Article 5** – Cette mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à l'initiative de



La commune de GABIAN - La Commune de MONTESQUIEU - L'agent – TRAVAUX Virginie

Le Maire de la commune de GABIAN

Le Maire de la commune de MONTESQUIEU

FOREZ Daniel

CASTAN Francis


L'agent mis à disposition - TRAVAUX Virginie



2, rue des violettes – 34320 GABIAN

Tél : 04 67 24 65 18 – mairie.de.gabian@wanadoo.fr / accueil@mairiedegabian.fr

**Commune de Montesquieu**



Hameau du Mas Rolland  
34320 MONTESQUIEU  
Tél./Fax. 04.67.24.83.58  
[mairie.montesquieu@gmail.com](mailto:mairie.montesquieu@gmail.com)

Montesquieu, le 10 avril 2026

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire de la commune de MONTESQUIEU

### CERTIFIE

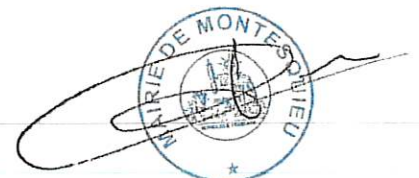
Que dans le cadre de la mise à disposition de l'agent TRAVAUX Virginie – Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour effectuer les fonctions de responsabilités administratives en qualité de secrétaire de Mairie 12 heures par semaine.

La commune de MONTESQUIEU s'engage à reverser trimestriellement à la commune de GABIAN, les sommes correspondantes, à savoir

- Le salaire brut ainsi que les charges patronales à hauteur de 12/35 heures
- La prime de responsabilité de 250 € brute.

La délibération n°36/2026 et la présente convention sont établies pour toute la durée du mandat et prendront effet à compter du 01 avril 2026.

Le Maire - CASTAN Francis





COMMUNE DE GABIAN (3432)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 034-213401094-20260408-0352026-DE



L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

**035.2026 Adhésion et désignation d'un représentant du CCAS au sein de l'UNCCAS**

Monsieur le président explique au Conseil d'administration du CCAS de gabian la nécessité d'adhérer à l'Union National des CCAS et demande de bien vouloir l'autoriser à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Il demande également de désigner un délégué afin de le représenter au sein de l'UNCCAS.

Le comité communal d'action social,

Monsieur le Maire propose de voter à main levée après avoir entendu qui se propose pour cette mission.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE DESIGNER Madame LABROUSSE Marlène

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ



GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (3432)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 034-213401094-20260408-0342026-DE

Berger  
Lévy  
Lévy

L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

**034.2026 Désignation d'un référent au SICTOM Pézenas-Agde**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y aurait lieu de désigner un référent au SICTOM Pézenas-Agde.

Il explique que la mission de ce référent serait d'être en relation avec les professionnels de tourisme, du commerce de l'artisanat, de l'agriculture et le syndicat mais aussi de travailler à une meilleure circulation de l'information facilitant les communications du SICTOM en direction des habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée après avoir entendu qui se propose pour cette mission. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE DESIGNER Monsieur BOUDET André

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ





COMMUNE DE GABIAN (34320)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 034-213401094-20260408-0332026-DE



L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

**033.2026 Vote des taux 2026**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu l'état N°1259 COM de la sous-préfecture concernant la notification des taux d'imposition.

En conséquence Monsieur le Maire propose de maintenir les taux ci-dessous :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 42.42% qui représente 400 996 €
- taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 85.46 % qui représente 42 388 €
- Taxe d'habitation (TH) : 15.45 qui représente 34 036 €

Produit attendu : 477 420 €

On ajoute IFER/PYLONES : 59 713 €

Et allocations compensatrices : 10 911 €

Plus effet du coefficient correcteur 22 245 €

Pour obtenir un total prévisionnel d'un montant de 570 289 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE des taux ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ



L



COMMUNE : 109 GABIAN  
 ARRONDISSEMENT : 34 BEZIERS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC BITERROIS

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	913 009	42,42	125,73	945 300	400 996	42,42	400 996
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	49 936	85,46	208,57	49 600	42 388	85,46	42 388
Taxe d'habitation (TH)	221 741	15,45	64,11	220 300	34 036	15,45	34 036
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	477 420	477 420		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		477 420

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Produit total souhaité	477 420		42,42
Produit total de référence (total colonne 5)	477 420	1,000000	85,46
			15,45

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	59 713			10 911	0	0	22 245	11

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	477 420	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	92 869	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	570 289
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

A MONTPELLIER

Le 12 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 LAURENT GUILLON



Le 8 Avril 2026  
 Pour la Commune,  
 Le Maire  
 FOREZ Dani

Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
 Reçu en préfecture le 13/04/2026  
 Publié le 14 04 2026  
 ID : 034-213401094-20260408-0332026-DE



COMMUNE : 109 GABIAN  
 ARRONDISSEMENT : 34 BEZIERS  
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC BITERROIS

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS</b>		<b>2. BASES EXONÉRÉES</b>		<b>4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES</b>	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 266	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	80 127	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	677	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	18 462	f. Transformateurs électriques	
		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	<b>8 968</b>	<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		h. Installations gazières et autres	
<b>Taxe d'habitation :</b>		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	59 713
a. Dotations pour perte de THLV		b. Par la loi			
b. Dotations pour recentrage THRS				<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
c. Mayotte	>>>			a. TVA compensant la TH	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	220 300	c. Coefficient correcteur	1,055474
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV		d. Taux FB commune 2020	20,97
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	-3 154	e. Taux FB département 2020	21,45
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	>>>		
		e. Correction des bases MTHRS	>>>		

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	50,29	125,73	>>>	125,73
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	84,71	211,78	3,21	208,57
Taxe d'habitation (TH)	23,67	30,03	75,08	10,97	64,11
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	17,36
b. Taux maximum de la mayo	1,74

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 034-213401094-20260408-0332026-DE



25/54



COMMUNE DE GABIAN (3432)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le 14/04/2026  
ID : 034-213401094-20260408-00322026-DE

L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

032.2026 Désignation d'un correspondant à Hérault Energies

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de désigner un représentant à Hérault Energies.

Il explique au conseil l'importance de désigner un représentant pour cette mission.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée après avoir entendu qui se propose pour cette mission. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE DESIGNER Madame PAILLÈS Séverine

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

**031.2026 Nomination Elu Conseil d'Ecole 2026**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un élu représentant de la Commune afin de siéger au Conseil d'école.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée après avoir entendu qui se propose pour cette mission.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE DESIGNER Madame ROUSSET Agnès

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ



GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)  
EXTRAIT DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, et le huit-avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - Mesdames PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène ;

**030.2026 Désignation correspondant défense**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004 -001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.

Le Correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte. Le Correspondant défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE DESIGNER Monsieur SOULIE Christophe en tant que correspondant défense.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

LABROUSSE Marlène

Le Maire,

Daniel FOREZ